



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Les Ministres

Paris, le - 1 DEC. 2023

Madame, Monsieur,

En dépit d'améliorations réelles ces dernières années, le doctorat souffre encore d'une trop faible valorisation sur le marché du travail, en particulier comparativement au diplôme d'ingénieur seul. Le doctorat reste associé étroitement à la recherche publique, en tant que diplôme pour la recherche, alors que le doctorat est une formation par la recherche reconnaissant des compétences plurielles de très haut niveau.

Environ 14 000 docteurs sont ainsi formés en France chaque année. Selon les dernières données disponibles, trois ans après leur diplomation, 61 % des docteurs sont en emploi dans le secteur public en France, dont 44 % dans le secteur académique, tandis que 39% sont employés dans le secteur privé en France, dont près de 18% pour des activités de R&D. Ce taux de docteurs parmi les chercheurs en entreprise ne progresse pas depuis de nombreuses années, ce qui interroge à la fois sur l'insertion professionnelle des docteurs dans les entreprises et sur la reconnaissance de ce diplôme en France, alors que le doctorat est au contraire reconnu et affiché dans le secteur privé dans d'autres pays européens ou internationaux (par exemple en Allemagne).

Ces chiffres consolidés cachent néanmoins des changements qualitatifs dans les mobilités qu'il convient de documenter en disposant d'un panorama qualitatif, en particulier pour casser l'impression d'aléa socio-économique associé à la thèse.

Dans ce contexte, l'enjeu est double :

- augmenter la part des docteurs parmi les chercheurs en entreprises pour renforcer l'intensité scientifique et technologique des entreprises, premier gage de leur compétitivité future ;
- favoriser la reconnaissance du doctorat dans le monde socio-économique pour permettre aux entreprises de s'appuyer sur les compétences acquises par les personnels formés par la recherche (rigueur, autonomie, créativité, doute, imagination).

.../..

Madame Sylvie POMMIER
Monsieur Xavier LAZARUS

Plusieurs dispositifs contribuent d'ores et déjà à renforcer l'insertion des docteurs vers le secteur privé. Ainsi, le dispositif Jeunes Docteurs, introduit dans le crédit d'impôt recherche en 1999, bénéficie chaque année à 4 000-5 000 jeunes docteurs et est utilisé par un nombre croissant de PME (250 en 2005 à 2 500 en 2020). Pour autant, le dispositif est régulièrement remis en question, souvent sous l'angle d'un effet de levier insuffisant et d'un effet d'aubaine.

Le dispositif CIFRE est également un levier fort pour renforcer l'insertion professionnelle des docteurs en entreprise : plus de 70 % des doctorants CIFRE rejoignent ou poursuivent leur carrière professionnelle dans le secteur privé. Plébiscité par les entreprises, le dispositif CIFRE est significativement renforcé dans le cadre de la loi de programmation pour la Recherche (LPR) avec un objectif de 2 150 CIFRE par an en 2027, soit une augmentation de 50 % par rapport à 2020. Pour autant, ce levier reste insuffisant car les CIFRE ne représentent que 12 % des doctorants et ne doivent pas être l'unique canal de recrutement des docteurs par les entreprises.

Enfin, la LPR oblige les branches à examiner les conditions de reconnaissance des doctorats dans leurs classifications, mais l'impact de ce changement n'est pas encore mesuré.

Par ailleurs, au-delà de l'insertion des docteurs dans la R&D privée, il convient d'agir pour valoriser plus largement les docteurs en entreprise comparativement aux standards internationaux (salaires, avancement de carrière, etc.), pour s'assurer qu'un diplôme de doctorat n'est pas pénalisant par rapport à un diplôme seul d'une grande école française, et pour renforcer l'accompagnement des doctorants dans leur projet professionnel, notamment ceux qui semblent le plus éloignés du monde de l'entreprise.

Dans ce contexte, les ministères souhaitent vous confier une mission pour renforcer les dispositifs existants, décliner de nouvelles mesures autour de quatre objectifs :

1. Accroître la part de docteurs parmi les chercheurs en entreprise et la part d'ingénieurs s'engageant dans une thèse de doctorat ;
2. Renforcer l'accompagnement des docteurs dans la construction de leur parcours professionnel, pour un passage plus rapide et fluide des docteurs vers le secteur privé et toucher des profils historiquement plus éloignés du secteur privé ;
3. Rehausser la perception du grade de docteur par le secteur privé, pour que la thèse soit le diplôme de plus haut niveau, reconnu en tant que tel et en cohérence avec les standards internationaux ;
4. Que les compétences et formations de docteurs bénéficient pleinement à notre économie et nos entreprises, en particulier industrielles.

Prenant appui sur les mesures mises en place dans le cadre de la LPR (contrats doctoraux de droit privé, revalorisation du salaire minimum, augmentation de 50 % du nombre de CIFRE dans le cadre de la LPR) et avec le soutien de l'ANRT, il est proposé à la mission de converger vers une dizaine de propositions d'ici le printemps prochain, combinant mesures financières et extra-financières, mais surtout d'en discuter le caractère opérationnel et cohérent avec l'existant.

Différentes pistes ont été évoquées ces derniers mois : possibilité de post-doc « valo » ou « CIFRE », suite de la mesure « préservation de l'emploi R&D », meilleure mobilisation du 1/6^e doctorant, conseil scientifique et junior entreprise au sein des écoles doctorales, rôle des écoles doctorales dans les thèses CIFRE, renforcement du rôle des écoles doctorales avec par exemple une implication des entreprises dans les conseils des écoles doctorales, poursuite d'étude en thèse des ingénieurs avec un volume cible de 20 % des promotions.... Ces dernières pourront être expertisées pour en mesurer la valeur ajoutée, approfondies le cas échéant et complétées par d'autres mesures imaginées ou identifiées au cours de la mission.

Il serait particulièrement souhaitable que la mission explore des propositions qui ne consistent pas simplement en une aide financière supplémentaire pour les entreprises, ce qui risquerait d'occulter pour l'entreprise le prix réel de cette main d'œuvre qualifiée, à rebours des objectifs recherchés. De façon plus générale, la contrainte budgétaire actuelle conduira à explorer les possibilités de redéploiements depuis les dispositifs les moins efficaces.

Au-delà des mesures prises en charge par la puissance publique, il est également proposé d'interroger les entreprises, notamment en comparant leurs besoins avec les thématiques et le contenu des formations de doctorat, et les plans d'actions qu'elles sont susceptibles de mettre en place pour revaloriser le doctorat : ces contreparties à l'action publique pourraient par exemple concerner la revalorisation des grilles salariales des docteurs, la définition des attendus et fiches de poste, l'organisation de parcours professionnels, une communication spécifique vers les doctorants, etc.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de nos salutations les meilleures.

A stylized blue ink signature consisting of a large loop followed by a horizontal stroke.

Roland LESCURE
Ministre délégué chargé de l'Industrie

A blue ink signature consisting of a horizontal line with a small upward tick and a dot above it.

Sylvie RETAILLEAU
Ministre de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche